

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL55

présenté par  
Mme Lelouis

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« les mots : « et assermentées » sont supprimés et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression dans la loi de personnes assermentées sur des sujets aussi sensibles peut entraîner de potentiels abus puisque ce ne seront plus des agents ayant effectués un serment spécial pour une tâche particulière qui se consacreront à celle-ci. Le but de cet amendement est donc de protéger à la fois les agents comme les citoyens français pour des tâches efficaces et de qualité.